

Communiqué de presse
Assermentation de la 20^e promotion de volontaires de la Police et de la 1^{re} promotion du groupe de traitement C1 du cadre policier

Le mercredi, 16 septembre 2020 a eu lieu la cérémonie d'assermentation des candidats de la 20^e promotion de volontaires de la Police et de la 1^{re} promotion de fonctionnaires-stagiaires policiers du groupe de traitement C1. En présence du ministre de la Sécurité intérieure Henri Kox et du Directeur Général de la Police luxembourgeoise Philippe Schrantz, 52 candidats ont presté leur serment.

La prestation de serment intervient après 2 ans de formation à l'École de Police, comprenant notamment une Instruction tactique de base au Centre militaire de Diekirch, des cours théoriques et des stages pratiques.

Près d'un tiers des agents assermentés seront directement affectés à des commissariats à travers le pays. Environ un autre tiers sera détaché depuis l'Unité de garde et d'appui opérationnel dans les commissariats de Police dans et autour le quartier Luxembourg-Gare. Les autres agents travailleront auprès de l'Unité de garde et d'appui opérationnel.

Vu le changement de statut mis en place suite à la réforme de la fonction publique, il s'agit ici de la dernière promotion comprenant des « volontaires de Police », les candidats policiers des nouvelles promotions ayant désormais le statut de « fonctionnaires-stagiaires » du groupe de traitement C1 ou, pour les recrutements en cours respectivement à venir, des groupes de traitement B1 et C1.

La cérémonie a eu lieu au Centre Omnisports Krounebiérg à Mersch dans le strict respect des dispositions Covid-19 en vigueur et fut encadrée par la Musique militaire.

Une procédure en deux étapes et une formation axée sur l'expérience pratique pour les prochains recrutements

En juillet 2020, les nouvelles procédures de recrutement et modalités de formation ont été présentées à la presse. Celles-ci s'appliqueront aux recrutements futurs et s'insèrent dans le contexte du plan de recrutement extraordinaireⁱ conclu en 2019 au profit de la Police grand-ducale. À cette occasion, les deux étapes de la nouvelle procédure ont été explicitées.

La première étape est l'épreuve d'aptitude générale (« *Staatsexamen* ») organisée en intervalles réguliers par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO). Tous les candidats ayant accompli celle-ci avec succès (même lors des sessions précédentes) ont par la suite la possibilité de s'inscrire aux épreuves spéciales pour devenir fonctionnaires-stagiaires policiers. Cette deuxième étape comprend notamment des tests de français et d'allemand ainsi qu'une épreuve sportive ou encore des tests psychologiques. Les candidats ayant réussi les épreuves spéciales débiteront leur formation en printemps 2021 après un examen médical et une enquête de moralité.

La formation des futurs policiers et policières a aussi été adaptée. Concrètement, elle durera deux ans, avec une phase de formation policière théorique et pratique à l'École de Police et une phase d'initiation pratique auprès des unités de Police. Elle aura ainsi une forte orientation pratique, avec comme objectif principal une assimilation rapide des acquis théoriques par l'expérience pratique, et permettra un renfort conséquent et rapide des unités.

Annexes :

- Contexte : La Police en tant qu'employeur
- Dépliant Recrutement avec aperçu des diplômes nécessaires.
- Pour plus d'informations sur le recrutement de la Police ainsi que les conditions d'admission, consultez également notre site www.police.lu/jobs.

ⁱ Le plan de recrutement extraordinaire au profit de la Police grand-ducale conclu en 2019 pour les années 2020 à 2022 prévoit un renforcement net de 607 policiers et de 240 personnes dans les carrières civiles échelonné sur trois ans.